

S.I.V.O.S. DE COURTOIS ET DE NAILLY  
Mairie- 18 rue de l'Eglise  
89100 COURTOIS-SUR-YONNE

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE  
CONSEIL SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2023 - 19H00**

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-et-un octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de Courtois-sur-Yonne, sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER.

**Présents :** F. POIRIER, C. MONTAGNE, G. ROYER, E. BERTHAULT, G. MOREAU, V. MOREL, E. PETIT, P. SOULAGE, titulaires et C. GOUTELARD, suppléante

**Absents :** F. BARDOT, M. MIRANDA, V. MAINIER, suppléants

**Secrétaire de séance :** G. ROYER

N° Délibération	objet de la délibération	Sens des votes - Approbation
D2023-12-024	DECISION MODIFICATIVE N° 3-2023	Adoptée à l'unanimité
D2023-12-025	PARTICIPATIONS COMMUNALES PROVISOIRES 2024	Adoptée à l'unanimité
D2023-12-026	REALISATION D UNE LIGNE DE TRESORERIE	Adoptée à l'unanimité
D2023-12-027	CONTRAT DE RESPONSABILITE CIVILE	Adoptée à l'unanimité
D2023-12-028	CREATION EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMP ACTIVE - 24,49-35	Adoptée à l'unanimité
D2023-12-029	CREATION EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMP ACTIVE - 18,49-35	Adoptée à l'unanimité
D2023-12-030	CREATION EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMP ACTIVE - 15,52-35	Adoptée à l'unanimité
D2023-12-031	CREATION EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMP ACTIVE - 20,88-35	Adoptée à l'unanimité

Publié et affiché le 28/12/2023

Pour extrait conforme,

Georgette ROYER  
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Franck POIRIER  
Président du S.I.V.O.S DE COURTOIS ET DE NAILLY